

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Electeur

POLITIQUE, CARICATURE ET CRITIQUE.

Première année.—No. 10.

A. GUERARD & CIE.

Quebec, 21 Juillet 1866.

ABONNEMENT.

| | |
|--------------------|---------|
| Villes, trois mois | 45 sous |
| Campagne | 30 sous |
| Chaque numéro | 4 sous |

L'ELECTEUR

Paraît le Samedi de chaque semaine.

Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée franco à

A. GUERARD et Cie, PROPRIÉTAIRE.
Rue St. Marguerite, No. 45.

L'ELECTEUR

Se vend chez M. E. Balzaretto No. 39 Rue du Pont, St. Roch; M. G. A. Delille Manufacturier de tabac, Faubourg St. Jean; M. Hardy libraire, Basse-ville; M. Bellerive et Laforce, Maison des Bains, Haute-ville; M. Bastien barbier, rue St. Joseph; M. Marier barbier, rue St. Joseph; M. Crémazie, libraire, à la Haute-Ville; M. Wm. Dalton, coin des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

Les personnes à qui nous adressons L'ELECTEUR sont priées de le renvoyer s'ils ne s'abonnent pas.

QUEBEC;

SAMEDI, 21 JUILLET, 1866

CONFEDERATION.

X.

(Suite.)

Dans cette revue générale du projet de la Confédération il nous est impossible de ne pas nous arrêter un instant sur les énormes dépenses que nécessitera ce grand changement. D'abord, l'on sait que les revenus de toutes les provinces formeront le revenu du gouvernement qui, en même temps, prend à sa charge les dettes des mêmes provinces. Le montant collectif de ces dettes, formant la dette fédérale, sera réparti entre les diverses provinces suivant leurs populations, et représentera pour chacune d'elles un capital dû de \$25 par tête. Mais si la dette de chaque province, ainsi répartie, ne s'élève pas à un capital de \$25 par tête pour sa population, elle pourra retirer l'intérêt à 5 par cent sur la différence. Dans cet arrangement, le Canada, loin d'avoir quelque chose à retirer, devra probablement payer une assez forte somme pour l'intérêt du surplus de sa

dette évaluée à \$25 par tête; la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick recevront une légère balance, tandis que l'Isle du Prince-Edouard et celle de Terre-Neuve, ayant une faible dette, retireront un montant très-considérable, \$225,000, environ.

Le gouvernement fédéral s'étant emparé des revenus de chaque province, alloue aux gouvernements locaux, pour subvenir aux besoins de leur administration, la somme de 80 cts par chaque tête de la population comptée sur le recensement de 1861.

Et pour cet effet l'on évalue la population de Terre-Neuve à 130,000 âmes. Cette somme sera payée semi-annuellement, à l'avance.

De plus le Nouveau-Brunswick recevra annuellement une somme additionnelle de \$63,000, pendant 10 ans, plus l'intérêt.

Terre-Neuve recevra aussi annuellement, de surcroît, la somme assez ronde de \$15,000. Ces chiffres sont assez éloquentes pour épargner tout commentaire sur la part qui nous est faite.

L'on voit par ces générosités que l'on fait aux provinces du Golfe qu'elles reçoivent pour les dépenses de leurs gouvernements locaux plus que leurs revenus ne pourront jamais donner au gouvernement fédéral.

Qui nous aidera donc à payer le surcroît de dépenses exigées par le gouvernement fédéral? Est-il raisonnable de croire que le Canada pourra supporter ces dépenses, à moins qu'on en vienne aux taxes directes après avoir épuisé tout le système des taxes indirectes?

Aujourd'hui que nous sommes seuls, que les taxes des douanes sont élevées à un point tel qu'on peut à peine songer à les augmenter davantage, où en sommes-nous rendus? Nos revenus ne suffisent pas à rencontrer nos dépenses, notre déficit augmente avec une effrayante rapidité, et nous sommes presque à la veille d'une banqueroute. Que sera-ce avec la Confédération quand, avec toutes les dépenses que nous avons aujourd'hui, nous serons obligés de soutenir en sus tout le rouage coûteux du gouvernement fédéral?

Voyons plutôt.

10. Vice-royauté.—Personne ne doute que cette Confédération, dont on ignore encore le nom, verra un vice-roi à la tête des affaires. M. Cartier d'ailleurs a pris soin de nous en assurer dans un discours à Halifax, en disant: "nous savons très-bien qu'aussitôt la Confédération établie elle sera érigée en vice-royauté; à la tête de laquelle nous pourrions espérer voir un

membre de la famille royale." On sent ici que le voyage du Prince de Galles et de sa suite avait un autre but qu'un simple voyage à travers de vastes domaines. Cependant personne n'en plus ne réfléchit peut-être assez aux frais énormes qui entraîneront un cour calquée sur les ridicules qui environnent les trônes européens, sur cette suite innombrable de courtisans, ces riches mendjants qui n'ont d'honneur que le nom et sont prêts à tout vendre pour des récompenses, des postes importants, des présentations à l'étranger.

20. Les deux chambres fédérales.—Avec la vice-royauté les ministres de ces chambres de vront mener un train princier et par conséquent recevoir des salaires en proportion des dépenses que réclamera leur position. Pour soutenir la dignité de ce gouvernement vice-royal, pour permettre aux chambres locales de rivaliser avec les chambres fédérales, il faudra de l'argent, et pour en obtenir on écrasera le peuple de impôts de toutes espèces. La richesse, le bien-être croîtront au sommet de l'échelle sociale, mais au pied, chez le peuple, la misère, la dégradation qui en est malheureusement presque toujours la suite inévitable, augmenteront d'après la même proportion. L'Angleterre nous en offre un exemple frappant. Tout ce qui est à la tête des affaires a des fortunes immenses, colossales; mais au bas, règne une misère épouvantable, dégoûtante, dont aucun pays du monde n'offre un aussi navrant spectacle.

30. Chemin de fer intercolonial.—Cette entreprise gigantesque et indispensable, paraît-il, coûtera des sommes immenses, le Grand-Tronc est là, roulant sur l'or canadien pour le prouver. Elle sera cependant doublement inutile, pour nous du moins; d'abord, parce que l'expédition des marchandises du Canada coûte moins cher par la voie de Portland qu'elle coûtera par la voie de Halifax, ensuite parce que ce chemin, longeant les frontières, en passant par le Nouveau-Brunswick, sera inutile en temps de guerre, but principal pour lequel on le construit, car dès le commencement des hostilités, l'ennemi le briserait complètement.

40. Ouverture de communication avec la Baie d'Hudson.—On veut s'annexer les régions de l'ouest. On ne réfléchit peut-être pas assez, que ces vastes déserts qui ne rapporteront aucun revenu, au moins pendant bien des années, engloutiront des sommes fabuleuses. Le seul avantage qu'en retirera la Confédération, sera de dominer sur un vaste territoire. Le résultat

certain de grèver davantage notre trésor.

50. *Améliorations.*—Le Haut-Canada ayant la population la plus considérable de toutes les provinces, réclamera la part du lion sur les revenus. Tout l'argent pour les dépenses devant se voter dans la chambre fédérale où les canadiens seront en minorité, il ne faut pas douter que le Bas-Canada sera sacrifié aux progrès du Haut, et qu'on lui refusera même souvent les améliorations nécessaires. Les provinces du Golfe, ces ennemies des canadiens, n'ayant point les travaux publics dont elles auront besoin pour se mettre au même niveau que nous, réclameront de l'aide qu'elles obtiendront au moyen du Haut-Canada. Et le Bas-Canada, comme toujours, sera sacrifié, et verra l'excédant de ses revenus dépensés dans les provinces du Golfe en utiles améliorations au lieu de l'être ici. Il est vrai qu'il aura une dernière ressource, c'est qu'il pourra prélever des taxes directes, s'il le veut; c'est un droit qu'on accorde aux gouvernements locaux.

60. *Armée.*—Pour la défense du territoire, il faudra lever une armée assez considérable et décharger l'Angleterre du fardeau qui la fatigue. Nous sommes assez riches pour nous garder nous-mêmes. Notre système volontaire s'en va mourant, et aussitôt l'union proclamée, nous allons voir surgir une armée régulière, notre armée nationale. On peut s'imaginer les sommes que coûtera cette armée parce qu'a coûté le maintien sur pied d'une petite force volontaire lors des ridicules invasions des fénians.

70. *Marine.*—Si nous avons une force effective pour défendre notre territoire par terre, il nous faudra également une marine quelque peu considérable pour le défendre par mer. La *Canadienne* avec son *amiral* Fortin ne pourra plus suffire seule.

Combien coûtera la construction de frégates, de vapeurs de guerre, etc.? Quelles sommes ne faudra-t-il pas pour entretenir un équipage convenable et quelques mille soldats de marines!

Ainsi, pour soutenir une vice-royauté avec ses deux chambres fédérales, pour construire des chemins de fer, des canaux, pour ouvrir des routes, entretenir une armée et une marine, il nous faudra des millions et encore des millions. Et on ne les obtiendra qu'en contractant des dettes énormes dont on ne pourra payer les intérêts qu'en élevant les tarifs, les droits de douane, et la rapide augmentation des impôts conduira à la taxe directe, puis à la banqueroute. Notre dette ne dépassera-t-elle pas beaucoup celle des Etats-Unis dont on parle tant, proportion gardée, bien entendu, de la population, du commerce, des revenus? Et si nous avions une guerre à soutenir, il faudrait une Californie à notre gouvernement.

A présent, à part les nominations de lieutenants-gouverneurs, à part celles des juges nommés et payés par le gouvernement qui nous enverra ses créatures, ignorant peut-être nos lois françaises; à part toutes les hautes nominations nécessaires par cette série de gouvernements



McGEE

LANGEVIN CARTIER JONATHAN

LE DERNIER PLAT DE CARTIER.

CARTIER.—Allons! bon! est ce que ce n'est pas là une crêpe gentiment tournée?

LANGEVIN.—Elle est fameuse! j'en retiens un morceau!

McGEE.—Moi aussi... il n'y a rien de mieux avec un petit verre de whisky.

JONATHAN.—Oh là là, sont ils bons, ces canadiens!—Je serai de la partie, je la mangerai bien toute. Ne soyez pas inquiet, j'arrangerai son affaire aux petits oignons.

que nous allons avoir, comprend-on bien l'immense patronage exercé par le gouvernement fédéral? Comprend-on bien la corruption qu'occasionnera cette masse d'employés nécessaires, presque toutes créatures du gouvernement? Comprend-on cette immonde corruption qui, partie du faite du gouvernement, descendra jusque parmi le peuple et l'enchaînera par mille liens aux lâchetés, aux bassesses, aux trahisons de nos hommes d'états?

(A Continuer.)

Ce qui préoccupe vivement les contribuables de Québec, c'est une nouvelle loi destinée à amender et refondre toutes les lois et ordonnances qui ont rapport à l'incorporation de la ville et à l'Aqueduc. C'est l'honorable M. Cauchon qui a pris cette loi sous sa protection et qui s'en est fait le parrain. Depuis que les clauses en sont plus connues, l'indignation s'est produite partout, dans la presse, au Conseil-de-Ville et jusque sur la place publique.

Il faut le dire, la loi dont nous parlons, est de nature à justifier les craintes et les appréhensions d'un public si indifférent d'ailleurs aux choses municipales. Nous n'avons pu en prendre connaissance nous-mêmes, attendu que le nombre d'exemplaires en français, expédiés à Québec est très restreint. Nous n'avons qu'à nous en rapporter aux commentaires de la presse et aux délibérations du Conseil.

Il y a des dispositifs qui consacrent l'arbitraire, et en vertu desquels le pouvoir de taxer est sans limites. Voyons plutôt:

Ne pas payer la taxe constitue un délit puni par l'emprisonnement;

Le maire a le droit de suspendre tout employé de la Corporation jusqu'à ce que le président de la police correctionnelle ait prononcé sur son innocence ou sa culpabilité;

Le maire oppose son veto à toutes lois et règlements votés, et les trois quarts des Conseillers peuvent seuls, dans les quinze jours, rejeter le veto;

Le droit de taxer existera sans aucun contrôle;

Le droit de révision est supprimé, et les contribuables seront taxés sans appel.

Comme nous venons de le dire, c'est sous les auspices de M. Cauchon que cette loi, qui a déjà subi sa deuxième lecture, est introduite en chambre. Elle ne pouvait guère provenir d'un autre homme. M. Cauchon appartient à ce groupe d'hommes qui, dans les pays les plus libres trouvent toujours la voie de l'arbitraire au nom de la légalité; sous un gouvernement despotique ils ont leurs coudées franches; ils sont investis, grâce à leurs instincts dominateurs, d'une autorité féroce; sous l'autocrate de toutes les Russies, ils gouvernent la Pologne ou la Sibérie et soumettent les peuples avec une main de fer.

Les citoyens commencent à s'agiter sous la main féroce qui s'appesantit sur les libertés civiques. Nous espérons qu'ils ne se tiendront pas là. Il faut qu'ils formulent leur indignation publiquement afin d'éveiller l'attention des députés qui sont appelés à voter cette loi. Il faut que leurs protestations aient un retentissement dans la nouvelle capitale.

Quoiqu'il en soit de la détermination des citoyens, le sort en est jeté; M. Cauchon ne sera pas réélu maire; cette

foi qui émane de lui sera l'écueil contre lequel viendront se briser son ambition et les restes de sa popularité.

CONGÈS MINISTÉRIELE.

Le ministère a tellement haut la main sur les affaires du pays, qu'il octroie des congés sans craindre pour sa sûreté. M. Cartier en a donné quelques uns et nous apprenons que M. Gagnon, un député démocrate, est maintenant à Charlevoix, à cueillir des fraises du bois joli, comme dit la chanson de Pierre Dupont.

M. Huot, notre vaillant député, reste à Ottawa, pour recueillir autre chose.

A propos, il est tombé des lèvres d'un de ses partisans, un mot profond que nous livrons à la méditation de nos lecteurs; c'est celui-ci :

On ne peut pas courir la popularité et la Pointe-aux-Lièvres à la fois !

ONTARIOIS.

Nous lisons ce qui suit dans le *Journal de Québec* de jeudi dernier :

« Depuis quelques jours un bon nombre d'ouvriers quittent cette ville et se dirigent vers les États-Unis.... Un plus grand nombre encore se disposent à partir prochainement, pour aller y chercher un travail que l'on trouve difficilement à Québec en ce moment. »

Nous avouons que nous avons été très surpris de cette sortie de la part du journal qui accuse les organes démocratiques de grossir l'émigration aux États-Unis, et qui a toujours nié l'émigration de nos compatriotes ! lui qui disait encore dernièrement « que des signes éclatants d'une prospérité inouïe étaient à la veille de se manifester à Québec ! » Pourtant M. Cauchon écrivait ces dernières lignes lorsqu'il assistait à la baisse continue des salaires dans les chantiers, à la désertion des ouvriers dans les ateliers, qu'il voyait nos chantiers de construction se fermer et les charpentiers de navires prendre le chemin des États-Unis. Il n'y a que M. Cauchon pour dénaturer ainsi la vérité; et dire que ce M, parce qu'il voit que la condition peu prospère des ouvriers de Québec ne leur permettra pas de payer les nouvelles taxes dont il les a surchargés à la Corporation, il va essayer de faire passer un bill à la chambre, les menaçant de l'emprisonnement s'ils ne peuvent pas les payer.

C'est bien, M. Cauchon, continuez votre œuvre, les citoyens vous élèveront un monument.

Depuis quelques temps, ils se produisent à Québec des faits qui sont de nature à attirer l'attention des autorités. Les irlandais qui travaillent au chargement des navires dans le port se sont mis en grève et veulent faire entrer de force dans le même mouvement, les ouvriers, qui se soumettent à un salaire qu'ils jugent raisonnable. Il y a deux ou trois jours, ces insurgés contre le travail libre ont traversé le fleuve, se sont rendus

au navire "Simonds," qui prend maintenant charge, tout en réparant quelques avaries au quai de Davie, et ont signifié aux pauvres ouvriers arimeurs d'avoir à abandonner leur travail. Le capitaine ne s'est pas laissé intimider; il a mis en réquisition la police riveraine et quelques marins du vaisseau de guerre anglais l'Aurora, et force a été aux perturbateurs de déguerpir à leur tour.

Que vous en semble de ces procédés? Les irlandais, malgré l'embauchage des marins qu'ils pratiquent sur une grande échelle, sont depuis longtemps les favoris des marchands, des capitaines, et des armateurs anglais. Ils monopolisent l'arrimage et le ravitaillement des navires, et s'organisent, en plein jour, à main armée, contre nos compatriotes surtout, qui ne trouvent maintenant de l'emploi que quand le port est encombré par les flottes du printemps et de l'automne; et ils sont empêchés de se livrer à ce travail de peu de durée par la force brutale qui impose des gages exorbitants!

Nous disons qu'ils monopolisent l'arrimage; c'est vrai, et c'est ici que nous dirons que plusieurs de nos compatriotes, d'honnêtes et intelligents arimeurs, sont maintenant éloignés de cette branche de travail par les accapareurs irlandais; et rien n'est plus pénible que de voir ces honnêtes gens se rendre assidument à la Basse-Ville, l'habitude est si puissante! et s'en revenir plus désolés, plus pauvres que jamais! Que voulez-vous? Ils ne s'armant pas pour fixer un salaire exorbitant! Ils ignorent l'art des transactions par lesquelles l'armateur est filouté à huit cents lieues de distance!

En terminant, nous faisons les vœux pour qu'on mette fin à ces organisations qui ont pour point de ralliement, chose dangereuse, des sociétés légalement constituées!

Société chorale et instrumentale.

Nous apprenons que notre artiste canadien, M. Lavigneur, se propose de former un chœur et un orchestre composés de jeunes amateurs de cette ville.

Nous engageons les jeunes gens qui savent apprécier la musique, de profiter de cette belle occasion pour passer des veillées amusante, et de plus, le privilège qu'ils auront d'apprendre quelques petites notions musicales.

Le but de M. Lavigneur, nous dit-on est de former une société, à laquelle il veut donner une existence durable.

Nous souhaitons un glorieux succès à notre digne ami.

Le journal du Commerce et de l'industrie.

On dirait que M. Duquet veut faire subir une transformation à son journal. Hier c'était une réclame percée à jour par le dépit; aujourd'hui, c'est l'article politique. Au lieu de se borner à enrégistrer le fait tout simplement, il fait, au risque d'effaroucher ses patrons qui n'annoncent pas pour cela, les commentaires les plus vifs et c'est sur son ancien associé et compère l'honorable Evanturel, qu'il

les laisse tomber.

Ce mot compère ne vient pas au hasard sous noire plume. On se souvient la part que ces deux messieurs ont prise aux dernières élections générales. L'un restait silencieux et se faisait tranquillement élire par le comté de Québec; l'autre compère prenant le geste et la voix des héros du *Fils de l'Aveugle* et de *Bertram le Matelot*, appuyait l'honorable M. Thibaudeau. Il y avait quelques niais qui les prenaient au sérieux. On savait M. Duquet peu fort sur le drame, mais, depuis cette époque, il s'est fait une certaine réputation dans la comédie. C'est qu'il avait si bien débuté! Cependant, et lui-même le sait, il n'a jamais eu et n'aura jamais ce qu'on appelle, en termes de théâtre, un succès d'estime!

En vérité, M. Duquet est bien ingrat envers son ancien compère!

LA SCIE ILLUSTRÉE.

On offre en vente chez M. L. P. Normand, imprimeur, No. 45, rue des Fossés et au bureau de l'ÉLECTEUR, No. 45, rue Ste. Marguerite, la collection de la *Scie Illustrée* prix :

| | |
|-----------------------|----------|
| Pour un an,..... | \$ 0 2 6 |
| Pour neuf mois,..... | 1 7 1/2 |
| Pour six mois,..... | 1 3 |
| Pour trois mois,..... | 7 1/2 |

Voilà, certes, qui n'est pas cher! c'est une belle occasion de se procurer le résumé des bouffonneries, des turpitudes qui ont passé sous la férule de ces impitoyables censeurs. Il faudrait pour s'en passer ne pas avoir un écu dans sa poche, ou dans la poche des autres, ce qui revient au même. Qui donc nous dit que tout renchérit, quand on nous offre des perles pour un écu? C'est à en demander résiliation de bail à son bijoutier.

Le Bourdon.

Il nous est arrivé, retour de St. Hyacinthe, un petit journal aux articles spirituels comme les bourdonnements d'Alphonse els Karr. Il s'appelle le "Bourdon." Dans le premier numéro, il bourdonne à l'oreille de ses lecteurs une préface exagérée, mais vive et gaie comme le discours d'un clown, folle comme la "valse aux Grelots";—et à celle du député Raymond, une ironie à le rendre sourd. Il bourdonne aussi des *sous presse*, cette dent incisive de feu la "Scie illustrée." Quant à nous, le "Bourdon" nous a plu et nous n'hésitons pas à écrire qu'il nous a fait l'effet d'un agréable Carillon. Nous lui faisons donc les souhaits de circonstance: succès dans l'esprit et prospérité dans l'abonnement.

Nous avons assistés, lundi de cette semaine, à la distribution des prix aux élèves de l'école des Frères de St. Roch, qui a eu lieu à la salle Jaques-Cartier, en présence d'une foule d'élite accourue de toutes les parties de la ville.

M. Charest fit la distribution des prix, ayant autour de lui les Frères de l'institution, ainsi que plusieurs révérends messieurs descendus à St. Roch pour l'occasion.

On remarquait, assis parmi les Révérends Messieurs, Le Dr. Rousseau, St. Michel, Abdou Côté et plusieurs autres Conseillers de Ville.

Puis ensuite, sur toute l'étendue de l'immense salle, étaient assis les parents des élèves et leurs amis. Les galeries étaient encombrées aussi d'une foule de spectateurs.

Les élèves, agés pour la plupart de 10 à 12 ans, surent captiver l'attention des auditeurs, et les tenir sous le charme jusqu'à la fin de la séance. Les applaudissements chaleureux qui partaient à chaque instant de toutes les parties de la salle, attestaient que tous ces petits garçons s'acquittaient très bien de leur tâche.

Un chœur composé de deux ou trois cents de ces enfants, chantait de temps en temps des morceaux de musique qui charmaient l'auditoire. Les morceaux declamés ont été couronnés de frénétiques applaudissements et de rires homériques.

Quelqu'uns de ces morceaux impressionnèrent beaucoup.

On ne saurait trop louer M. Charest, de l'inspiration heureuse qu'il a eue en fondant à St. Roch une telle institution, et du zèle qu'il met dans son maintien.

M. Charest, dont tous les actes sont marqués au coin de la plus pure charité, a fondé cette institution pour que les ouvriers qui gagnent des salaires qui leur permettent à peine de vivre, puissent donner à leurs enfants une certaine éducation moyennant la modique somme d'une piastre par année, et encore, ceux d'entre eux qui ne peuvent pas le faire, ne sont pas tenus de le donner.

L'école des Frères est maintenant fréquentée par des centaines de petits garçons, ce qui prouve que M. Charest en fondant cette institution a été très bien inspiré, et qu'il voit aujourd'hui ses efforts couronnés d'un glorieux succès.

M. le Rédacteur,

C'est avec plaisir que j'ai lu tout dernièrement dans les journaux de cette ville, que les premiers marchands de Nouveautés de la Haute-Ville avaient décidé de fermer leurs magasins à 8 heures tous les soirs, jusqu'à l'automne prochain, pour que leurs commis aient un peu de temps tous les jours pour vaquer à leurs affaires privées.

Cette décision des marchands dans cette affaire, me fait d'autant plaisir que je compte dans le nombre des commis, qui forment une classe d'hommes très-respectables, plusieurs amis de je trouvais vraiment malheureux dans leur position.

Maintenant, si la journée de travail est encore longue, ces messieurs sortent au moins de leurs magasins avant que tout le monde soit couché, et puis ils peuvent à présent agir un peu tous les jours à leurs affaires privées, pendant qu'autrefois ils ne le pouvaient point.

Les commis-marchands ont des affaires

privées comme tous les autres hommes, et les garder en dedans d'un comptoir jusqu'à 11 heures et minuit, n'est rien autre chose qu'une vraie tyrannie chez les marchands ambitieux.

Si un bourgeois qui a plusieurs serviteurs tient à ce que ses serviteurs fassent leur devoir et qu'ils soient respectueux, il faut qu'il les respecte et qu'il ne les fasse travailler qu'un certain nombre d'heures raisonnables tous les jours et non pas les faire travailler le jour et la nuit comme les planteurs de l'Amérique du Sud font travailler leurs esclaves.

Un commis qui a travaillé depuis 7 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir et qui s'est tenu debout pendant tout ce temps comme son état l'oblige, a besoin d'un peu d'exercice après sa journée de travail, et s'il est gardé dans le magasin jusqu'à 11 heures et minuit, il en est privé et c'est complètement contre sa santé par la mauvaise odeur qu'il respire pendant de longues heures, tous les jours, des différents draps et autres marchandises qu'il y a sur les tablettes et dans tous les coins du magasin.

Il est certain que depuis que les marchands de la Haute-Ville ont décidé de fermer leurs magasins à 8 heures du soir, qu'ils y ont beaucoup gagné, parce que leurs commis ont compris que c'était pour rendre leur sort plus heureux qu'ils étaient venus à cette décision, et ceux-ci ont décidé entre eux depuis ce moment qu'aucun marchand ne sortirait de leurs magasins sans acheter et par ce moyen les marchands vont faire de l'argent s'ils ne déclarent point fortune.

Les marchands de St. Roch devraient suivre l'exemple de leurs confrères de la Haute-Ville, et fermer leurs magasins à 8 heures P.M. au lieu de 9.

Il y a le marchand importateur qui habite un palais dans la rue St. Joseph qui devrait avoir pitié du sort malheureux de ses commis. S'il ne veut point fermer son magasin à 8 heures du soir comme ses confrères de la Haute-Ville, il devrait au moins les envoyer de son magasin tous les soirs à une heure raisonnable et non pas les garder jusqu'à minuit comme cela lui est arrivé encore tout dernièrement.

Si le marchand auquel je fais allusion, voulait prendre le conseil que je lui donne aujourd'hui gratis, il s'en trouverait bien mieux que sous l'ancien système.

Je reviendrai sur ce sujet.

UN ABONNÉ.

M. Elizé G. et Eugène A., les deux plus grands génies en musique de St. Sauveur.

Le premier est un pianiste extraordinaire; lorsqu'il touche le piano, ses doigts se lèvent, se crispent et s'abattent avec frénésie sur le clavier; l'ivoire, s'anime, s'échauffe, les cordes frémissent, l'instrument semble être sous l'influence du *delirium tremens*.

Le second est un violoniste sublime dans ses moments d'extase; lorsqu'il joue il fait un effroyable auto-da-fé de *dièzes* et de *bémols*, les notes sont massacrées, pulvérisées, anéanties; les vitres des salons

volent en éclats sous le tonnerre des applaudissements.



Notre caricature représente ces deux messieurs dans une de leurs positions les plus échevelées, jouant un des plus beaux morceaux de leur repertoire.

M. G. et A. donneront aussi des leçons sur les instruments suivant: peigne recouvert en papier, bombarbe, orgue de barbarie, pédoncule de feuille de citrouille, sifflet d'aune, tambour de basque, le triangle, le chaudron et les plats.

Ces messieurs se proposent de former prochainement un orchestre, qui se composera des instruments ci-dessus.

Avis aux amateurs.

Qui eut pensé que Groperrin, poète et chanteur nomade, avait un chez-soi et demeurerait quelque part dans Bas-Bijou?

Qui sait? peut-être a-t-il là, pignon sur rue, acheté avec l'argent que lui a procuré la vente de ses complaintes de pendus. En tout cas, on lit dans l'almanach d'adresses que M. Cherrier vient de faire paraître: *Groperrin, poète-savetier, rue Signal St. Sauveur.*

Une tante à son neveu. — Puisque je dois te léguer mon bien, j'aime autant te le donner tout de suite. Je ne te ferai qu'une condition, c'est de m'assurer, pour le restant de mes jours, une toute petite pension.

Le neveu avec feu. — Aussi petite que vous voudrez, ma tante!

Un mot ramassé dans la rue La Couronne.

— Comme les arbres de M. Hudon grandissent!

— Beau dommage! Ils n'ont que ça à faire!

LE GLANEUR.